AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2005
FR0000120164-FS0772

23 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2013, la société anonyme Amundi Group[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2013, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de gestion Amundi SA, Société Générale Gestion SA, Etoile Gestion SA, BFT Gestion et CPR Asset Management qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS et détenir, indirectement, pour le compte desdits fonds, 7 983 769 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS représentant autant de droits de vote, soit 4,51% du capital et 4,12% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi SA	6 822 999	3,86	6 822 999	3,52
Société Générale Gestion SA	961 131	0,54	961 131	0,50
Etoile Gestion SA	192 256	0,11	192 256	0,10
CPR Asset Management	7 383	0,01	7 383	0,001
BFT Gestion	0	0,00	0	0,00
Total Amundi Group SA	**7 983 769**	**4,51**	**7 983 769**	**4,12**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS sur le marché.

[1] Détenue à 75% par le groupe Crédit Agricole et à 25% par le groupe Société Générale. Les sociétés anonymes Amundi, Société Générale Gestion, Etoile Gestion, CPR Asset Management et BFT Gestion sont des sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Ces sociétés de gestion agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 176 884 273 actions représentant 193 662 238 droits de vote.